

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 MARS 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 13

Secrétaire de séance : Frédérique Choiral

1- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FEVRIER 2009**

2- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs opérations pourraient être éligibles à la DGE, notamment en ce qui concerne les travaux de sécurité.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur les dossiers à présenter :
 - Sécurisation du centre du village,
 - Aménagement d'un parking stabilisé future école
- d'approuver les plans de financement prévisionnels, à savoir :

Sécurisation du centre du village :

	Dépenses :	Recettes :
Montant des travaux HT :	573 287.68 €	
Subvention éventuelle au titre de la DGE :		233 287.68 €
Subvention du Conseil Général :		90 000.00 €
Fonds parlementaires :		50 000.00 €
Autofinancement commune :		200 000.00 €

Aménagement d'un parking stabilisé pour la dépose des enfants (future école) :

	Dépenses :	Recettes :
Montant des travaux HT :	33 660.00 €	
Subvention éventuelle au titre de la DGE :		11 781.00 €
Subvention du Conseil Général (45 %)		15 147.00 €
Autofinancement commune :		6 732.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les plans de financements prévisionnels et sollicite les subventions au titre de la DGE.

2- **CCFU : MONTAGNE D'AGE ET MANDALLAZ** : Le Conseil Municipal désigne Monsieur CHENE en tant que délégué de la commune au sein du comité de pilotage Montagne d'Age et Mandallaz.

Affiché le 17 mars 2009